

**Comité de détermination du statut des
espèces en péril en Ontario (CDSEPO)**

**Committee on the Status of Species at Risk
in Ontario (COSSARO)**

RAPPORT ANNUEL

ANNUAL REPORT

2024

PRÉPARÉ POUR :

L'honorable Andrea Khanjin

Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des
Parcs

PRÉPARÉ PAR :

Le Comité de détermination du statut des espèces en péril
en Ontario

SOUSMIS LE :

29 janvier 2025

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
1. INTRODUCTION	4
2. SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS DU STATUT	5
3. SOMMAIRE DES RÉUNIONS ET DES ACTIVITÉS DU CDSEPO EN 2024	7
3.1 Réunions	7
3.2 Mises à jour concernant d'autres questions	8
4. PLAN DE 2025	8
PIÈCES JOINTES	10
Pièce jointe n° 1 : Membres du CDSEPO (2024)	
Pièce jointe n° 2 : Sommaire de 2024 des évaluations du statut des espèces	

REMERCIEMENTS

Le Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (CDSEPO) souhaite saluer et remercier les observateurs qui ont participé et contribué aux réunions d'évaluation des espèces en 2024. Les observateurs représentaient une communauté métisse, des bureaux gouvernementaux, des entreprises, des associations de l'industrie, des organismes universitaires et des organismes de conservation (énumérés ci-dessous en ordre alphabétique). La participation et l'intérêt des observateurs concernant les travaux du CDSEPO ont été utiles et nous leur en sommes reconnaissants.

Service Canadien de la Faune

- Environnement et Changement climatique Canada
- Hydro One
- Jardins botaniques royaux de l'Ontario
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario (MAAAO)
- Ministère des Transports
- Nation autonome métisse Red Sky
- Office de protection de la nature de Grey Sauble
- Ontario Nature
- Service canadien de la faune
- Université Lakehead

En tant que membres du CDSEPO, nous sommes reconnaissants à l'honorable Andrea Khanjin, ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), à l'honorable Todd McCarthy, qui a été ministre intérimaire pendant le congé de la ministre Khanjin, et à leur équipe du MEPP qui fournit des services de secrétariat et du soutien au CDSEPO. Nous remercions les membres suivants de l'équipe du MEPP qui ont travaillé dur pour appuyer le CDSEPO en 2024.

- | | |
|---------------------------|------------------|
| • Adam Byers | • Hailey Huffman |
| • Sarah Parna | • Alyssa Fiedler |
| • Germain Collinge Ménard | • Lucy Ellis |
| • Travis Coulter | • Glenn Desy |

Nous sommes également reconnaissants au Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) du ministère des Richesses naturelles (MRN) pour les données importantes sur les espèces de l'Ontario qu'il a fournies au CDSEPO et qui nous ont permis de réaliser nos évaluations. Plus particulièrement, nous tenons à remercier Colin Jones (zoologiste provincial des invertébrés au CIPN) qui siège comme membre de la province de l'Ontario au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Dans ce rôle, il a été en mesure de soutenir l'accès du CDSEPO aux réflexions du COSEPAC au sujet des évaluations des espèces qui fournissent le contexte historique des évaluations et des connaissances antérieures. Ce soutien nous a été d'un précieux secours pour comprendre ces réflexions et réaliser nos évaluations provinciales des espèces.

1. INTRODUCTION

Le Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (CDSEPO) est un comité indépendant d'experts qui évalue les plantes et les animaux qui devraient être classés comme en péril en Ontario.

La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) accorde au comité une reconnaissance juridique ainsi que des responsabilités précises :

- maintenir des critères permettant d'évaluer et de classer les espèces;
- tenir une liste des espèces qui devraient être évaluées et classées (ou reclassées) à l'avenir;
- évaluer, réexaminer et classer les espèces;
- présenter des rapports au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs concernant la classification des espèces et lui fournir des conseils.

Pour maintenir les critères applicables aux espèces, le CDSEPO suit les directives de la LEVD et les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le CDSEPO peut compter jusqu'à 12 membres ayant une expertise dans des disciplines scientifiques, des connaissances locales ou du savoir traditionnel autochtone. Un quorum de huit membres est exigé aux fins du vote.

Conformément aux directives du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), le CDSEPO a tenu deux réunions en ligne en 2024 auxquelles ont participé des employés du ministère, des membres du CDSEPO et des observateurs. Lors de ces réunions, les participants ont évalué 14 espèces ou populations. Aucun vote au sujet de ces 14 espèces n'a été reporté à 2025. Le vote a eu lieu lors des deux réunions qui se sont tenues aux dates suivantes :

- 4 et 5 avril 2024
- 23 et 24 octobre 2024

Derek Parks a été nommé président du CDSEPO en juillet 2024. Avant cette nomination, il était membre du comité et vice-président adjoint. Personne d'autre n'a été nommé ou nommé à nouveau au CDSEPO.

2. SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS DU STATUT

Le tableau ci-dessous résume les résultats des évaluations de 14 espèces ou populations effectuées en 2024. Ces espèces sont regroupées par types de flore ou de faune pour faciliter l'examen. L'ordre est le même que celui utilisé dans la pièce jointe n° 2 du présent rapport.

Le tableau ci-dessous donne lieu aux observations suivantes : aucune évaluation d'espèce ou de population n'a été reportée à 2025 et trois espèces ou populations ont conservé leur statut. Une espèce ou population est passée à un statut plus élevé (p. ex. du statut d'espèce préoccupante au statut d'espèce en voie de disparition). Quatre espèces ou populations sont passées à un statut inférieur : trois sont passées du statut d'espèce menacée au statut d'espèce préoccupante et une du statut d'espèce en voie de disparition au statut d'espèce menacée. Sur les six espèces ou populations n'ayant pas été évaluées auparavant, trois ont obtenu le statut d'espèces en voie de disparition, une le statut d'espèce menacée et deux le statut d'espèces préoccupantes.

ESPÈCES Noms français, anglais, en langues autochtones* et latins	CLASSIFICATION ACTUELLE (EN VERTU DE LA LEVD)	NOUVEAU STATUT ÉVALUÉ PAR LE CDSEPO (2024)
OISEAUX		
Pélican d'Amérique American White Pelican Zhede* (Ojibwé) (<i>Pelecanus erythrorhynchos</i>)	Espèce menacée	Espèce préoccupante
Guifette noire Black Tern (<i>Chlidonias niger</i>)	Espèce préoccupante	Espèce en voie de disparition
Paruline de Kirtland Kirtland's Warbler (<i>Setophaga kirtlandii</i>)	Espèce en voie de disparition	Espèce en voie de disparition
Râle jaune Yellow Rail (<i>Coturnicops noveboracensis</i>)	Espèce préoccupante	Espèce préoccupante
INSECTES		
Anisote de Finlayson Finlayson's Oakworm Moth (<i>Anisota finlaysoni</i>)	Espèce non répertoriée	Espèce menacée
Gomphe riverain Riverine Clubtail (<i>Stylurus amnicola</i>)	Espèce en voie de disparition	Espèce menacée
MOLLUSQUES		

ESPÈCES Noms français, anglais, en langues autochtones* et latins	CLASSIFICATION ACTUELLE (EN VERTU DE LA LEVD)	NOUVEAU STATUT ÉVALUÉ PAR LE CDSEPO (2024)
Bouton voûté Domed Disc (<i>Discus patulus</i>)	Espèce non répertoriée	Espèce en voie de disparition
PLANTES		
Onagre de Cleland Cleland's Evening-primrose (<i>Onethera clelandii</i>)	Espèce non répertoriée	Espèce en voie de disparition
Trichostème fourchu Forked Bluecurls (<i>Trichostema dichotomum</i>)	Espèce non répertoriée	Espèce en voie de disparition
Silphe térébenthine Prairie-dock (<i>Silphium terebinthinaceum</i>)	Espèce non répertoriée	Espèce préoccupante
Aster à rameaux étalés White Wood Aster (<i>Eurybia divaricata</i>)	Espèce menacée	Espèce préoccupante
Aster très élevé Willowleaf Aster (<i>Symphotrichum praealtum</i>)	Espèce menacée	Espèce préoccupante
AMPHIBIENS		
Rainette grillon de Blanchard Blanchard's Cricket Frog (<i>Acris blanchardi</i>)	Espèce disparue	Espèce disparue
Necture tacheté Mudpuppy (<i>Necturus maculosus</i>)	Espèce non répertoriée	Espèce préoccupante

NOTES :

- Le statut d'espèce non répertoriée signifie qu'un statut n'avait pas été officiellement attribué à l'espèce en Ontario.
- Tous les noms d'espèces en français, en anglais et en langues autochtones sont inclus dans les rapports sur le statut lorsqu'ils sont connus. Les noms en langues autochtones sont marqués d'un astérisque et ils ne visent pas à inclure l'ensemble des cultures et des langues. Les noms en langues autochtones ne sont pas fondés sur des méthodes scientifiques occidentales.

3. SOMMAIRE DES RÉUNIONS ET DES ACTIVITÉS DU CDSEPO EN 2024

3.1 Réunions

En 2024, les deux réunions du CDSEPO ont eu lieu en ligne sur la plateforme Teams. Elles étaient animées par des membres du personnel du ministère. Des membres du comité et des observateurs y ont participé et ont voté sur les évaluations recommandées.

DATE DE LA RÉUNION	RÉSUMÉ DE LA RÉUNION
4 et 5 avril 2024	<p>Lors de cette réunion en ligne, le comité a évalué huit espèces ou populations. L'évaluation d'une autre espèce ou population a été reportée à la réunion de l'automne 2024.</p> <p>Un sous-comité de trois membres a été formé pour étudier les modificateurs utilisés par le comité aux fins des évaluations et déterminer les changements à y apporter. Ce sous-comité présenterait son rapport lors de la réunion du printemps 2025. Ce rapport contiendrait des observations et des changements devant être étudiés par le comité afin d'établir la version définitive des critères.</p> <p>Une douzaine d'observateurs de différents organismes publics, privés et autochtones ont participé à la réunion en ligne du printemps 2024.</p>
23 et 24 octobre 2024	<p>Le comité a tenu une réunion en ligne afin d'évaluer six espèces ou populations.</p> <p>Les participants ont discuté de la mise à jour du cadre de référence du comité. Le personnel du ministère a précisé qu'une nouvelle directive du gouvernement oblige tous les organismes et comités gouvernementaux à mettre à jour leur cadre de référence. Le président et le personnel du ministère ont rédigé une ébauche de ce cadre et en discuteront avec le comité lors de la réunion du printemps 2025.</p> <p>Une douzaine d'observateurs ont assisté à la réunion en ligne de l'automne 2024 du CDSEPO.</p>

3.2 Mises à jour concernant d'autres questions

Le site Web du CDSEPO (<http://cossaroagency.ca/fr>) a continué de s'avérer utile en gardant la population ontarienne au courant des activités du CDSEPO. Les membres du CDSEPO remercient l'équipe du MEPP qui continue de mettre à jour et d'exploiter le site Web au nom du comité.

Le CDSEPO a formé un sous-comité pour étudier les modificateurs de critères qu'il utilise pour les évaluations. On souhaite changer ou renforcer ces modificateurs afin d'assurer la validité des évaluations et de la classification des espèces et des populations. Le CDSEPO forme un sous-comité lorsqu'il estime que les modificateurs de critères sont trop ambigus pour certaines espèces ou populations ou lorsque de nouvelles technologies ou percées scientifiques permettraient d'améliorer les critères de modification qu'il utilise.

Le CDSEPO et le personnel du ministère ont mis à jour le cadre de référence du comité. On prévoit que l'examen et l'élaboration de la version finale de ce cadre seront terminés au printemps 2025.

4. PLAN DE 2025

Le CDSEPO prévoit tenir une réunion en ligne au printemps et une réunion en personne à l'automne 2025. Les membres du comité estiment que les réunions en personne sont plus efficaces pour évaluer des espèces, en discuter et tisser des liens avec les observateurs et d'autres organismes qui les aident à s'acquitter de leurs tâches pour le compte du ministre.

En plus d'évaluer les espèces étudiées lors de la réunion précédente du COSEPAC, le CDSEPO est toujours prêt à étudier toute autre espèce qui lui est soumise par le ministre si de nouvelles données sont susceptibles de modifier la classification d'une espèce ou d'une population en vertu de la LEVD.

Les autres espèces pouvant faire l'objet d'une évaluation en 2025 sont celles pour lesquelles de nouvelles données ou des données additionnelles ont été obtenues par le truchement du savoir traditionnel autochtone ou des connaissances locales. Le CDSEPO insiste sur l'importance de s'assurer que les évaluations sont basées sur « les meilleures données scientifiques disponibles, y compris les renseignements provenant des connaissances locales et du savoir traditionnel autochtone ».

Le CDSEPO encourage les membres du public à participer à ses réunions à titre d'observateurs. Pour ce faire, il s'efforce de communiquer d'avance les dates de ses réunions. Les dates prévues des réunions de 2025 sont les suivantes :

DATES PRÉLIMINAIRES DES RÉUNIONS DE 2025	OBJET DE LA RÉUNION
Avril 2025 (sous réserve de confirmation)	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des espèces évaluées par le COSEPAC en novembre 2024
Septembre 2025 (sous réserve de confirmation)	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des espèces évaluées par le COSEPAC au printemps 2025

Le comité est reconnaissant aux parties qui lui fournissent des renseignements l'aidant à évaluer les espèces et les populations. C'est pourquoi il s'efforce d'informer le public des évaluations d'espèces et de populations qu'il prévoit effectuer afin de lui permettre d'y contribuer. Le comité prévoit évaluer les espèces et populations suivantes en 2025 :

	ESPÈCES ÉVALUÉES	
DATE DE LA RÉUNION	Nom scientifique	Nom commun
Avril 2025 (sous réserve de confirmation)	<i>Ixobrychus exilis</i>	Petit blongios
	<i>Limnodromus griseus</i>	Bécassin roux <i>hendersoni/griseus</i>
	<i>Toxolasma parvum</i>	Toxolasme nain
	<i>Thamnophis butleri</i>	Couleuvre à petite tête
	<i>Juncus brachycarpus</i>	Jonc à fruits courts
Automne 2025 (sous réserve de confirmation)	<i>Epeoloides pilosula</i>	Abeille des macropis
	<i>Bubo scandiacus</i>	Harfang des neiges
	<i>Opsopoedus emiliae</i>	Petit-bec
	<i>Heterodermia hypoleuca</i>	Hétérodermie méridionale
	<i>Physconia subpallida</i>	Collème fertile
	<i>Neohelix dentifera</i>	Hélicelle dentifère
	<i>Sistrurus catenatus</i>	Massasauga (populations caroliniennes et des Grands Lacs/du Saint-Laurent)
	<i>Chelydra serpentina</i>	Tortue serpentine
<i>Smilax rotundifolia</i>	Smilax à feuilles rondes	

PIÈCES JOINTES

Pièce jointe n° 1 : Membres du CDSEPO (2024)

Pièce jointe n° 2 : Sommaire de 2024 des évaluations du statut des espèces

PIÈCE JOINTE N^o 1 : MEMBRES DU CDSEPO (2024)

<p>1. Ian Barrett, M. Sc. Biologiste principal Gestionnaire principal des projets environnementaux Colville Consulting Inc.</p>	<p>6. Allison Featherstone, B. Sc. Écologiste Équipe de direction LGL Limited Environmental Research Associated</p>
<p>2. Shannon Catton, M. Sc. Écologiste principale et directrice de projet GEI Consultants</p>	<p>7. Shelley Lohnes, B. Sc. avec spécialisation Vice-présidente, directrice de succursale et écologiste principale GEI Consultants</p>
<p>3. Glenn Cunnington, Ph. D. Gestionnaire de projet, Initiatives de gestion intégrée des bassins versants Municipalité de district de Muskoka</p>	<p>8. Derek Parks, M. Sc. (président) Directeur, spécialiste principal des milieux aquatiques Parks Environmental Inc.</p>
<p>4. Jillian deMan, B. Sc avec spécialisation Écologiste principale Eau et ressources naturelles, Environnement AECOM</p>	<p>9. Darren Sleep, Ph. D. Directeur, Sciences et stratégies de conservation Sustainable Forestry Initiative Inc.</p>
<p>5. Gary Epp, Ph. D. Responsable de la pratique pour l'écologie AECOM</p>	<p>10. Toby Thorne, M. Sc. Coordonnateur, Programme de conservation des chauves-souris Zoo de Toronto</p>

PIÈCE JOINTE N^o 2 : SOMMAIRE DE 2024 DES ÉVALUATIONS DU STATUT DES ESPÈCES

<p style="text-align: center;">ESPÈCE</p> <p>Nom français Nom anglais (<i>Nom latin</i>)</p>	<p style="text-align: center;">Sommaire des évaluations du statut des espèces</p>
<p>OISEAUX</p>	
<p>Pélican d'Amérique American White Pelican Zhede* (Ojibwé) (<i>Pelecanus erythrorhynchos</i>)</p>	<p>Le pélican d'Amérique (<i>Pelecanus erythrorhynchos</i>) est une des deux espèces de pélican présentes en Amérique du Nord. La majeure partie de sa population se trouve plus à l'ouest, dans le Midwest des États-Unis, ainsi que dans les prairies canadiennes. La population ontarienne fait partie de l'extrémité est de l'aire de répartition de l'espèce. Le pélican d'Amérique était considéré comme une espèce menacée en Ontario en raison de sa faible population et de sa présence dans très peu de localités. Les colonies de pélicans d'Amérique sont vastes et présentes à quelques endroits seulement. Par conséquent, l'espèce est particulièrement vulnérable aux menaces comme les maladies et le changement de son habitat, qui peuvent avoir une incidence sur tous les individus de la localité. Depuis l'évaluation précédente réalisée en 2009, la population ontarienne de cette espèce a augmenté grâce à plusieurs nouveaux lieux de reproduction.</p> <p>À la suite d'une évaluation, le pélican d'Amérique a été classé parmi les espèces préoccupantes en Ontario. L'augmentation de la population et du nombre d'endroits où l'on trouve cette espèce fait en sorte qu'elle n'est plus conforme aux critères applicables aux espèces menacées. Toutefois, l'espèce se rapproche du critère B et son habitude de former de vastes colonies à quelques endroits fait en sorte qu'elle pourrait devenir menacée si les menaces comme la maladie et la perte d'habitat se concrétisent à l'avenir. Ce statut diffère de celui conféré par le COSEPAC (espèce non en péril) en raison de la taille beaucoup plus petite de la population présente en Ontario comparativement aux populations présentes au Canada dans son ensemble.</p>

ESPÈCE Nom français Nom anglais (<i>Nom latin</i>)	Sommaire des évaluations du statut des espèces
Guifette noire Black Tern (<i>Chlidonias niger</i>)	<p>La guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) est une petite mouette dont la tête devient noire lors de la reproduction. Ce grand migrateur se reproduit presque partout au Canada et aux États-Unis et passe l'hiver sur les côtes de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Cet oiseau, que l'on trouve à plusieurs endroits en Ontario, niche en colonie dans les zones humides et utilise souvent les zones humides côtières.</p> <p>En Ontario, 42 occurrences d'éléments existantes ont été répertoriées grâce aux données du Centre d'information sur le patrimoine naturel. Une perte de 81 % à 87 % des sites de reproduction occupés et une baisse de plus de 50 % de l'indice de zone d'occupation (IZO) ont été documentées lors de relevés portant sur les zones humides côtières et les oiseaux d'eau réalisés au cours des 40 dernières années en Ontario.</p> <p>Parmi les menaces pour la guifette noire, citons la perte ou la modification des zones humides, la pollution de l'eau, les perturbations et l'interférence anthropiques, les espèces envahissantes ainsi que les impacts possibles des changements climatiques et de la perte d'insectes aériens dont elle se nourrit.</p> <p>La guifette noire était classée comme espèce préoccupante en Ontario. À l'issue d'une nouvelle évaluation, elle est classée comme espèce en voie de disparition en Ontario en fonction du critère A2bc. En 1996, le COSEPAC a évalué l'espèce et déterminé qu'elle n'était pas en péril. La diminution soutenue du nombre d'occurrences d'éléments en Ontario et la dégradation de l'habitat font en sorte que l'espèce est considérée comme en voie de disparition en Ontario.</p>

ESPÈCE Nom français Nom anglais (Nom latin)	Sommaire des évaluations du statut des espèces
Paruline de Kirtland Kirtland's Warbler (<i>Setophaga kirtlandii</i>)	<p>La paruline de Kirtland (<i>Setophaga kirtlandii</i>) est un petit oiseau chanteur de la famille des Parulidés (parulines). Paré de son plumage nuptial, le mâle adulte a le dos bleu-gris, la poitrine et la gorge jaune citron et des lignes noires sur les flancs. La femelle ressemble au mâle, mais son plumage est moins éclatant, le haut du corps est gris ou brun, la poitrine est d'un jaune plus pâle et les lignes noires y sont moins nombreuses.</p> <p>En Ontario, cette paruline fait son nid uniquement dans les comtés de Simcoe et de Renfrew, dans de vastes peuplements équiens qui se régénèrent naturellement composés de pins gris et de pins rouges. Le cœur de son aire de répartition mondiale se trouve au Michigan ainsi que dans les États et provinces avoisinants. Un site de reproduction a été observé récemment dans le parc provincial French River. L'espèce a également été observée dans le sud-ouest de l'Ontario et dans la région de Pontiac, au Québec, pendant la saison de reproduction. La paruline de Kirtland passe les hivers surtout aux Bahamas.</p> <p>On estime qu'il y a moins de 5 000 individus dans le monde et seulement de 40 à 50 adultes en Ontario. Le nombre d'oiseaux est limité par le nombre d'habitats de nidification convenables et les menaces comme la lutte contre les feux incontrôlés, qui entraînent la perte d'habitats de début de succession, la disparition des habitats de nidification et d'hivernage en raison du développement de l'agriculture, de la foresterie et de l'activité humaine, ainsi que les effets des changements climatiques et des conditions météo extrêmes tout au long du cycle annuel. En l'absence d'initiatives de gestion, la succession forestière pourrait entraîner la perte d'habitats de reproduction convenables au Canada, comme c'est le cas ailleurs.</p> <p>La paruline de Kirtland a été classée comme espèce en voie de disparition en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> lors de son entrée en vigueur en 2008. À la suite d'une nouvelle évaluation, elle est toujours considérée comme une espèce en voie de disparition en Ontario en fonction du critère D1 (présence de moins de 250 adultes).</p>

ESPÈCE Nom français Nom anglais (Nom latin)	Sommaire des évaluations du statut des espèces
Râle jaune Yellow rail (<i>Coturnicops noveboracensis</i>)	<p>Il y a une seule espèce de râle jaune (<i>Coturnicops noveboracensis</i>), un oiseau discret qui vit dans les marais, en Amérique du Nord. Il se reproduit dans les régions nordiques, particulièrement dans les basses terres de la baie James, en Ontario et au Québec. Il passe l'hiver sur les côtes du golfe et de l'Atlantique. Il est difficile de cerner la tendance des populations de râle jaune en raison des données limitées. Cette espèce est sous-représentée dans les relevés à grande échelle comme l'Atlas des oiseaux nicheurs, mais on estime généralement que le nombre d'individus a diminué au cours des dernières décennies en raison de la perte d'habitats humides. En plus de la perte d'habitats résultant de la modification des systèmes naturels, l'espèce est menacée par l'agriculture et l'aquaculture, ainsi que la pollution dans son aire d'hivernage, les collisions avec les tours de télécommunications pendant la migration et les changements climatiques.</p> <p>Le râle jaune était considéré comme une espèce préoccupante en Ontario. À la suite d'une nouvelle évaluation, il est toujours considéré comme une espèce préoccupante en raison de la perte soutenue d'habitats. Il risque de devenir une espèce menacée si les facteurs soupçonnés de nuire à la pérennité de l'espèce ne sont pas éliminés ou gérés d'une façon manifestement efficace.</p>
INSECTES	

<p style="text-align: center;">ESPÈCE</p> <p>Nom français Nom anglais (<i>Nom latin</i>)</p>	<p style="text-align: center;">Sommaire des évaluations du statut des espèces</p>
<p>Anisote de Finlayson Finlayson's Oakworm Moth (<i>Anisota finlaysoni</i>)</p>	<p>L'anisote de Finlayson (<i>Anisota finlaysoni</i>) fait partie de la famille des saturnidés. L'aile antérieure de ce papillon nocturne de taille moyenne mesure de 17 à 20 mm. Chez la femelle, elle mesure de 24 à 30 mm. Cette espèce a des caractéristiques phénotypiques similaires à celles de l'anisote à lignes orangées (<i>A. sentoria</i>).</p> <p>L'espèce produit une génération par année et son cycle vital comporte quatre stades biologiques : œuf, larve (cinq stades larvaires), nymphe et adulte.</p> <p>L'aire de répartition de l'anisote de Finlayson est limitée au sud de l'Ontario. On trouve l'espèce à quelques endroits seulement dans l'écozone des plaines à forêts mixtes, essentiellement les secteurs nord-est du lac Ontario et du lac Érié. Son habitat général est constitué de boisés et de savanes à chênes à canopée ouverte. Elle préfère vivre dans des chênes en situation de croissance libre dans des sous-bois comprenant de nombreux arbustes de faible densité.</p> <p>La période de vol de ce papillon nocturne s'étend de la mi-juin à la mi-juillet. Les œufs sont pondus en grappes sur la face inférieure des feuilles de chêne, y compris le chêne blanc (<i>Quercus alba</i>), le chêne à gros fruits (<i>Q. macrocarpa</i>), le chêne noir (<i>Q. nigra</i>) et le chêne rouge (<i>Q. rubra</i>). Les larves arrivent à maturité vers la fin août et le début de septembre, puis elles passent l'hiver dans le sol, au stade de nymphe, jusqu'en juin.</p> <p>Les répercussions de la propagation de la spongieuse (<i>Lymantria dispar dispar</i>), une espèce non indigène, et d'autres espèces de larves nuisibles sont la menace la plus grave et la plus plausible pour l'anisote de Finlayson. La spongieuse est cause de défoliation chez les chênes, ce qui réduit cette source de nourriture pour les larves d'anisote. Du Btk (<i>Bacillus thuringiensis</i>, var. <i>kurstaki</i>) est régulièrement pulvérisé pour lutter contre la spongieuse. Or, cette bactérie tue également les larves d'anisote. Parmi les autres menaces, citons la succession végétale et la suppression des incendies dans l'habitat privilégié, soit les savanes à chênes, un type d'habitat gravement en péril (S1) en Ontario.</p> <p>À la suite d'une évaluation, l'anisote de Finlayson est considérée comme une espèce menacée en Ontario. Bien qu'elle ne réponde pas aux critères des espèces menacées – elle répond notamment aux critères B1, B2 et B2b – elle répond aux critères b et c des espèces préoccupantes et au critère 3.3.1 de modification du statut. Ce modificateur fait en sorte que l'anisote de Finlayson devient une espèce menacée. L'anisote de Finlayson n'avait pas encore été évaluée par le CDSEPO.</p>

<p style="text-align: center;">ESPÈCE</p> <p>Nom français Nom anglais (<i>Nom latin</i>)</p>	<p style="text-align: center;">Sommaire des évaluations du statut des espèces</p>
<p>Gomphe riverain Riverine Clubtail (<i>Stylurus amnicola</i>)</p>	<p>Le gomphe riverain (<i>Stylurus amnicola</i>) est une libellule de taille moyenne (longueur de 47 à 49 mm) noirâtre au corps effilé et à l'abdomen orné de taches jaunes. L'abdomen est renflé à son extrémité chez les mâles. La partie antérieure du thorax est ornée d'un collier thoracique en forme de « T » caractéristique qui distingue cette espèce des autres membres du genre <i>Stylurus</i> (COSEPAC 2023, sous presse).</p> <p>Cette libellule se trouve dans des milieux riverains de taille variable, allant du grand fleuve Saint-Laurent à des cours d'eau de taille moyenne, habituellement dans des endroits où l'ombre du couvert forestier riverain ne s'étend pas sur la largeur complète du cours d'eau. Des cours d'eau dont le substrat est principalement sablonneux et dont l'eau est claire ou légèrement trouble sont nécessaires au développement des larves et à la reproduction des adultes. Après être sortis de l'eau, les adultes se dispersent dans le couvert forestier où ils se nourrissent avant de retourner au cours d'eau pour s'accoupler. Les femelles pondent leurs œufs à la surface de l'eau. Les tendances en matière d'habitat et les menaces propres au gomphe riverain ont trait à la qualité de l'eau et à l'habitat riverain, qui affectent les larves et les adultes respectivement.</p> <p>On a observé sept sous-populations existantes de gomphe riverain en Ontario depuis 2002. Cette espèce a été documentée sur sept cours d'eau : le grand ruisseau Otter et le ruisseau Big dans le comté de Norfolk, la rivière Thames dans le comté de Middlesex, la grande rivière East près de Huntsville, les rivières aux Sables et Spanish à l'ouest d'Española et la rivière Vermilion près de Sudbury (COSEPAC 2023, sous presse).</p> <p>Le gomphe riverain était classé comme espèce en voie de disparition en Ontario. À l'issue d'une nouvelle évaluation, elle est classée comme espèce menacée en Ontario en fonction du critère B2ab(iii). Ce statut est différent de celui attribué par le COSEPAC (espèce préoccupante) d'après le nombre de localités. Au Canada, ce nombre est supérieur à dix alors qu'en Ontario il est inférieur à dix, mais supérieur à cinq.</p>

<p style="text-align: center;">ESPÈCE</p> <p>Nom français Nom anglais (<i>Nom latin</i>)</p>	<p style="text-align: center;">Sommaire des évaluations du statut des espèces</p>
<p>MOLLUSQUES</p>	
<p>Bouton voûté Domed Disc (<i>Discus patulus</i>)</p>	<p>Le bouton voûté est un escargot terrestre de petite taille et une des trois espèces de ce genre présentes au Canada. Toute la population canadienne de cette espèce se trouve dans l'aire écologique nationale des plaines des Grands Lacs. Sa présence historique est connue à plusieurs endroits, mais l'espèce se trouve actuellement à un seul endroit. Le bouton voûté pourrait se trouver sur un autre site, mais cela n'a pas été confirmé. Les relevés réalisés à d'autres endroits où il était présent laissent croire qu'il ne s'y trouve plus. Le bouton voûté est considéré comme non en péril à l'échelle mondiale et est présent dans la majeure partie de l'est de l'Amérique du Nord. Toutefois, la conservation des populations est préoccupante dans plusieurs territoires dans la limite septentrionale de son aire de répartition. Le bouton voûté est probablement menacé par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques connexes, la modification des systèmes naturels comme l'introduction d'espèces non indigènes et la pollution. Le bouton voûté est un petit escargot peu mobile. Par conséquent, sa capacité de dispersion naturelle et l'immigration de populations externes sont très limitées.</p> <p>Le bouton voûté est classé comme espèce en voie de disparition en Ontario selon le critère B1ab(iii)+2ab(iii). Son aire géographique est très faible (B1 et B2), que les sites incertains soient inclus ou non dans les estimations. L'espèce est présente dans moins de cinq sites (a) et on prévoit que son habitat continuera de se détériorer (b(iii)). Le bouton voûté n'avait pas encore été évalué par le CDSEPO.</p>
<p>PLANTES</p>	

<p style="text-align: center;">ESPÈCE</p> <p>Nom français Nom anglais (Nom latin)</p>	<p style="text-align: center;">Sommaire des évaluations du statut des espèces</p>
<p>MOLLUSQUES</p>	
<p>Onagre de Cleland Cleland's evening-primrose (<i>Oenothera clelandii</i>)</p>	<p>L'onagre de Cleland est une plante herbacée bisannuelle, parfois annuelle, qui commence par produire une rosette basale de feuilles lancéolées puis se transforme en une petite tige florifère (Illinois Wildflowers 2024). Elle peut se reproduire par fécondation croisée et par autofécondation et produit des capsules pouvant atteindre $\frac{3}{4}$ pouce de longueur contenant des graines (Illinois Wildflowers 2024). Ces graines peuvent demeurer viables pendant plusieurs décennies dans le sol jusqu'à ce qu'une perturbation du sol se produise et crée des conditions favorables à la germination de l'espèce (COSEPAC 2024).</p> <p>L'onagre de Cleland pousse généralement dans des sols sablonneux perturbés, bien drainés. Sa communauté végétale est présente dans les prairies à herbes hautes, les landes sableuses, les dunes, les champs et les couloirs ferroviaires (Illinois Wildflowers 2024).</p> <p>Les graines de l'onagre de Cleland se dispersent surtout à proximité de la plante-mère. Elles peuvent également se disperser par ornithochorie (dissémination par les oiseaux) sur de plus grandes distances. Toutefois, la germination et l'établissement de l'espèce de cette manière sont peu probables en raison de la fragmentation des habitats convenables.</p> <p>L'évaluation réalisée par le COSEPAC en 2023 a déterminé que l'incidence globale des menaces était très élevée-élevée. Cette détermination reposait sur les menaces suivantes : développement résidentiel et commercial, et modifications des systèmes naturels.</p> <p>Bien qu'aucune plante n'ait été répertoriée en Ontario depuis 2001, on croit qu'elle pourrait toujours être présente dans la banque de graines. Le déclin de l'espèce est surtout attribuable à la perte d'habitat et à la dégradation résultant de l'aménagement du territoire, de la suppression de la perturbation et de la concurrence de plantes indigènes et non indigènes découlant de la succession des communautés.</p> <p>L'onagre de Cleland (<i>Oenothera clelandii</i>) est classée comme espèce en voie de disparition en Ontario en fonction des critères A2ace; B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i); D1. L'espèce n'avait pas encore été évaluée par le CDSEPO.</p>

<p style="text-align: center;">ESPÈCE</p> <p>Nom français Nom anglais (<i>Nom latin</i>)</p>	<p style="text-align: center;">Sommaire des évaluations du statut des espèces</p>
<p>Trichostème fourchu Forked Bluecurls (<i>Trichostema dichotomum</i>)</p>	<p>Le trichostème fourchu (<i>Trichostema dichotomum</i>) est une espèce distincte du genre <i>Trichostema</i> sans synonyme ou taxon spécifique reconnu. Parmi les seize espèces reconnues en Amérique du Nord, deux sont présentes en Ontario : le trichostème fourchu et le trichostème à sépales égaux (<i>T. brachiatum</i>).</p> <p>Le trichostème fourchu est considéré comme une seule unité désignable. Il occupe des habitats semblables et pousse dans des conditions climatiques similaires dans son aire de répartition septentrionale, même si les sous-populations peuvent être espacées de plus de 250 km. L'espèce est présumée indigène à l'Ontario, ayant été découverte en 1971 près de la pointe Turkey. On la trouve dans trois sous-populations existantes du sud-ouest de l'Ontario.</p> <p>Il y a trois sous-populations de trichostème fourchu dans le sud-ouest de l'Ontario, ce qui témoigne de sa rareté et de son absence de la plupart des habitats potentiels. Il pourrait y avoir des sites localisés supplémentaires sur des terrains privés non levés. La sous-population répertoriée pour la première fois en Ontario en 1971 près de la pointe Turkey existe toujours. Une sous-population adventice près de St. Thomas, probablement établie par des graines provenant des États-Unis, a été observée une seule fois en 1990 et est maintenant considérée comme disparue.</p> <p>Le trichostème fourchu est présent dans tout l'est de l'Amérique du Nord, du Texas, de la Floride et des Bahamas jusqu'au sud-est du Canada. L'espèce est commune dans le sud-est des États-Unis, mais rare dans les territoires septentrionaux comme l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse. Moins de 1 % de la population mondiale de trichostème fourchu se trouve au Canada.</p> <p>Moins de 1 % de l'aire de répartition et de la population mondiale de trichostème fourchu se trouve en Ontario. La principale menace est la perte d'habitat liée à la succession causée par la suppression des incendies, l'espèce ne tolérant ni l'ombre ni la compétition d'autres plantes. Les activités agricoles et les pratiques de gestion des ressources naturelles ont elles aussi un impact sur le trichostème fourchu, bien qu'elles puissent être bénéfiques pour l'espèce à certains égards en maintenant des habitats ouverts.</p> <p>Le trichostème fourchu est une espèce de menthe annuelle de petite taille qui pousse dans des zones à végétation clairsemée sur des sols sableux ou graveleux secs acides. On le trouve dans les habitats naturels et ceux perturbés par les activités humaines. En Ontario, il est étroitement associé à des éléments anthropiques comme les chemins d'accès forestiers et les emprises de lignes de transport d'électricité. L'espèce accomplit son cycle vital en une seule saison de croissance, sa floraison commençant à la fin de juillet et</p>

ESPÈCE Nom français Nom anglais (Nom latin)	Sommaire des évaluations du statut des espèces
	<p>prenant fin au début de septembre.</p> <p>En résumé, le trichostème fourchu (<i>Trichostema dichotomum</i>) est classé comme espèce en voie de disparition en Ontario en raison de la faible superficie de son aire de répartition, de sa présence à quelques endroits seulement et de la perte de son habitat. Il répond aux critères B1(a)(b)(iii)+2(a)(b)(iii). Cette classification est différente de celle attribuée par le COSEPAC, qui considère le trichostème fourchu comme une espèce menacée puisque l'espèce est présente dans deux autres provinces et qu'il n'y a pas de risque imminent de disparition au Canada. L'espèce n'avait pas encore été évaluée par le CDSEPO.</p>

ESPÈCE Nom français Nom anglais (Nom latin)	Sommaire des évaluations du statut des espèces
Silphe térébenthine Prairie-dock (<i>Silphium terebinthinaceum</i>)	<p>Le silphe térébenthine (<i>Silphium terebinthinaceum</i>) est distinct sur le plan taxinomique et fait partie de la famille des Astéracées. Cette plante vivace longévive est une rosette en forme de vase composée de feuilles basilaires émergeant d'une racine pivotante. Ses fleurs sont issues d'un panicule à l'extrémité d'une haute tige verte ou rouge-violet pouvant atteindre trois mètres de hauteur (Illinois Wildflowers Information 2024). Ces fleurs composées mesurent de 5 à 6 cm de diamètre et comptent de 15 à 30 rayons. Le silphe térébenthine fleurit de la fin août jusqu'au mois d'octobre.</p> <p>Le silphe térébenthine pousse généralement dans les prairies mésiques à mésiques-humides, les tourbières minérotrophes, des bords de routes, des remblais de voies ferrées, des fourrés et des boisés secs (COSEPAC 2024, sous presse). On le trouve dans les prairies à herbes hautes, les prés marécageux à sol minéral ainsi que les prés et les fourrés anciennement cultivés baignés de soleil où la couverture végétale ligneuse est faible.</p> <p>Le silphe térébenthine est une espèce indigène de l'Amérique du Nord. Il est présent de l'Arkansas à la Géorgie dans le sud des États-Unis ainsi qu'au Michigan, au Wisconsin, en Iowa, en Ohio et en Ontario au nord (NatureServe 2024). En Ontario, il est confiné à la zone carolinienne, depuis les comtés d'Essex et de Lambton dans le sud-ouest de la province jusqu'aux comtés de Brant et de Norfolk dans la partie centrale du sud de l'Ontario (COSEPAC 2024, sous presse). On ne le trouve pas ailleurs au Canada. L'espèce est la plus abondante au Michigan, au Wisconsin, en Iowa, en Ohio, en Illinois, en Indiana, au Kentucky et au Missouri. Dans la majeure partie de son aire de répartition aux États-Unis, y compris dans les États adjacents à l'Ontario, soit le Michigan et l'Ohio, l'espèce n'a pas été classée.</p> <p>Les menaces constantes pour le silphe térébenthine sont la perte d'habitats de prairies à herbes hautes en Ontario (COSEPAC 2024, sous presse). Selon l'évaluation réalisée par le COSEPAC en 2023, l'impact global des menaces varie d'élevé à moyen et s'explique par i) les modifications des systèmes naturels, ii) le développement résidentiel et commercial, les corridors de transport et de service, et la pollution.</p>

<p style="text-align: center;">ESPÈCE</p> <p>Nom français Nom anglais (Nom latin)</p>	<p style="text-align: center;">Sommaire des évaluations du statut des espèces</p>
	<p>Le silphe térébenthine est classé comme espèce préoccupante en Ontario en fonction des critères suivants : c) « l'espèce sauvage rencontre presque l'un ou l'autre des critères de la catégorie 'menacée' ». L'espèce rencontre presque le critère C1 de la catégorie « menacée » puisqu'on estime qu'il y a moins de 10 000 individus matures produisant des graines et que le nombre total d'individus matures continue de diminuer. Le silphe térébenthine n'avait pas encore été évalué par le CDSEPO.</p>
<p>Aster à rameaux étalés White Wood Aster (<i>Eurybia divaricata</i>)</p>	<p>L'aster à rameaux étalés (<i>Eurybia divaricata</i>) est une plante vivace pouvant atteindre une hauteur de 30 à 90 cm. Ses feuilles sont dentelées de façon profonde et irrégulière. Les feuilles inférieures sont cordées tandis que les feuilles supérieures sont allongées. Ses fleurs jaunes et pourpres sortent à l'automne. L'espèce pousse le mieux dans les habitats boisés humides, que l'on trouve souvent dans les sols sablonneux bien drainés. On la trouve également dans les sols riches et humides en Ontario. L'espèce tire profit des clairières dans les forêts et est souvent présente en bordure des forêts et des sentiers. L'aster à rameaux étalés se trouve dans les forêts de l'est de l'Amérique du Nord, principalement dans la zone carolinienne du Canada, plus particulièrement dans la région de Niagara en Ontario et le sud-ouest du Québec (O'Hara 2022; COSEPAC 2023, sous presse). En Ontario, l'aster à rameaux étalés est présent à Niagara, dans le comté de Norfolk et dans la localité de Quinte West. On dénombre 46 sous-populations en Ontario : 38 existantes, 2 historiques et 6 disparues (COSEPAC 2023, sous presse).</p> <p>La réévaluation récente réalisée par le COSEPAC a mené à la découverte de plusieurs nouveaux sites. Toutefois, malgré l'augmentation du nombre de sous-populations en Ontario, on estime que les menaces constantes ont une plus grande incidence sur l'aster à rameaux étalés en Ontario que sur le reste de la population canadienne, qui se trouve au Québec. Les sites supplémentaires à l'étude font en sorte que l'espèce ne répond pas aux critères des espèces menacées ou en voie de disparition. Toutefois, les menaces constantes et la gestion de l'espèce par les propriétaires fonciers font en sorte qu'elle pourrait devenir menacée si ces menaces ne sont pas inversées ou gérées efficacement. L'espèce est conforme aux critères applicables aux espèces préoccupantes en Ontario. L'aster à rameaux étalés était classé comme espèce menacée en Ontario. Le résultat de la reclassification est considéré comme non pertinent et s'explique par une hausse du nombre de populations connues enregistrée depuis la dernière évaluation.</p>

<p style="text-align: center;">ESPÈCE</p> <p>Nom français Nom anglais (Nom latin)</p>	<p style="text-align: center;">Sommaire des évaluations du statut des espèces</p>
<p>Aster très élevé Willowleaf Aster (<i>Symphotrichum praealtum</i>)</p>	<p>L'aster très élevé (<i>Symphotrichum praealtum</i>) est une plante vivace indigène de la famille des Astéracées. Reconnue pour la hauteur qu'elle peut atteindre et ses feuilles étroites, cette espèce pousse dans les habitats ouverts comme les prairies à hautes herbes, les savanes et les zones perturbées par l'humain comme le bord des routes. La plante se reproduit surtout par voie clonale et ses capacités de dispersion sont limitées. En Ontario, l'aster très élevé se trouve uniquement dans les plaines des Grands Lacs. On compte sept sous-populations existantes. Plus de 98 % des individus matures sont réunis dans une même sous-population se trouvant à Windsor-LaSalle.</p> <p>En Ontario, la zone d'occurrence couvre une superficie de 7 872 km², l'indice de zone d'occupation étant de 72 km². Ces deux mesures sont inférieures au seuil établi pour le statut d'espèce menacée. Malgré cela, la population n'est pas gravement fragmentée et aucune fluctuation extrême n'a été observée. À l'échelle mondiale, l'aster très élevé est considéré comme étant en sécurité. Son aire de répartition s'étend de la zone centrale et est de l'Amérique du Nord, d'une part, et du nord du Mexique jusqu'au sud de l'Ontario, d'autre part. Au Michigan, la région la plus pertinente sur le plan biologique la plus proche de l'Ontario, l'espèce est considérée comme vulnérable (S3). Toutefois, le potentiel de migration du Michigan jusqu'à l'Ontario est restreint en raison de la fragmentation de l'habitat et des limites de dispersion.</p> <p>L'aster très élevé est dépendant des perturbations écologiques comme les incendies et le broutage pour le maintien de ses habitats ouverts. Sans ces perturbations, la succession des habitats mène à l'empiétement par la végétation ligneuse et, par conséquent, à une détérioration considérable de l'habitat. En Ontario, l'espèce est particulièrement vulnérable en raison de sa dépendance à une sous-population dominante unique et de son habitat restreint. Un déclin historique a été observé en ce qui concerne la zone d'occurrence (réduction de 36 % depuis 1999) et le nombre de sous-populations. Ce déclin est en grande partie attribuable à la perte d'habitats et à la succession naturelle. Malgré ces défis, une augmentation récente du nombre total d'individus matures, rendue possible par les efforts de surveillance et de transplantation, laisse croire que l'espèce pourrait se rétablir.</p> <p>L'aster très élevé demeure à risque de déclin en l'absence de mesures de conservation soutenues visant à éliminer les menaces comme la succession des habitats, le développement urbain et la suppression des incendies.</p> <p>Des mesures de conservation axées sur la gestion et la restauration des habitats sont essentielles pour assurer la viabilité à long terme de l'espèce en Ontario. L'aster très élevé était considéré comme une espèce préoccupante en Ontario. À la suite d'une réévaluation, il est considéré comme une espèce menacée en raison d'une estimation à</p>

	la hausse de l'abondance et de la découverte de nouvelles sous-populations.
--	---

ESPÈCE Nom français Nom anglais (Nom latin)	Sommaire des évaluations du statut des espèces
AMPHIBIENS	
Rainette grillon de Blanchard Blanchard's Cricket Frog (<i>Acris blanchardi</i>)	<p>La rainette grillon de Blanchard (<i>Acris blanchardi</i>) est une petite rainette que l'on trouve dans un territoire allant du Minnesota et du Wisconsin jusqu'à l'Illinois, l'Indiana, le Michigan et l'Ohio, vers l'est, et le Kentucky et la Virginie occidentale, vers le sud. Cette espèce semi-aquatique vit dans les cours d'eau permanents ou à proximité comme les lacs, les étangs, les rivières et les ruisseaux. Elle préfère les eaux peu profondes et les rives où le couvert végétal est dense.</p> <p>L'espèce est en déclin dans la partie nord de son aire de répartition aux États-Unis et rien ne laisse croire qu'elle se rétablira. Elle était présente à l'extrémité sud-ouest de l'Ontario, sur l'île Pelée et sur la pointe Pelée. D'autres observations en Ontario n'ont pas été confirmées. Il y a huit occurrences dans la base de données du Centre d'information sur le patrimoine naturel, qui sont toutes de nature historique ou qui font état de la disparition de l'espèce. La dernière observation confirmée au Canada a eu lieu il y a 47 ans, malgré les recherches intensives. L'espèce a été réévaluée et est toujours considérée comme disparue en Ontario.</p>

ESPÈCE Nom français Nom anglais (Nom latin)	Sommaire des évaluations du statut des espèces
Necture tacheté Mudpuppy (<i>Necturus maculosus</i>)	<p>Le necture tacheté est la plus grande salamandre du Canada. Les adultes mesurent entre 20 et 49 cm en longueur totale. Le necture tacheté est entièrement aquatique. Il conserve ses branchies externes rougeâtres tout au long de sa vie. Chez les adultes, la coloration varie de brun crème ou rouille à gris ou noir, avec des taches éparses plus foncées.</p> <p>On trouve le necture tacheté un peu partout dans l'est de l'Amérique du Nord. Son aire de répartition comprend la majeure partie du centre-est des États-Unis, depuis les Appalaches jusqu'aux Grandes Plaines, à l'ouest, à la Louisiane, au sud, et à l'extrémité sud du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.</p> <p>Le necture tacheté est largement répandu dans le sud de l'Ontario, particulièrement le long des rives des Grands Lacs et des bassins versants connexes, du fleuve Saint-Laurent et du bassin de la rivière des Outaouais. Selon les observations actuelles et historiques, on trouve l'espèce dans le nord de la province jusqu'à Thunder Bay, à l'ouest, et dans la rivière Blanche, à l'est.</p> <p>Une évaluation des menaces a mené à la conclusion que l'incidence globale des menaces était élevée pour cette espèce. Les principales menaces auxquelles elle est confrontée sont la pollution, la modification des systèmes naturels, le développement résidentiel et commercial, l'utilisation des ressources biologiques et la présence d'espèces envahissantes et d'autres espèces problématiques.</p> <p>Le necture tacheté (<i>Necturus maculosus</i>) est considéré comme une espèce préoccupante en Ontario. Il ne répond pas actuellement aux critères des espèces menacées ou en voie de disparition. Toutefois, les déclinés inférés du nombre d'individus matures et de localités ainsi que les menaces constantes pourraient en faire une espèce menacée si ces menaces ne sont pas inversées ou gérées efficacement. L'espèce ne figurait pas dans la liste des espèces ontariennes établie en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i>.</p>